

Madame, Monsieur,

Sous l'égide du Centre communal d'action sociale de la ville de Pierrefitte, le service des prestations de proximité aux seniors (PPS) a pour vocation de vous aider dans votre vie quotidienne, que ce soit à votre domicile ou pour vos différents déplacements ; courses, rendez-vous médicaux ou dans une administration, petits travaux d'entretien courant chez vous ou bien encore portage de repas à domicile, sont autant de tâches qui peuvent être réalisées par les agents du service PPS.

N'hésitez pas à les solliciter en fonction de vos besoins et de votre situation personnelle. Vous pouvez vous renseigner sur les différentes prestations et les tarifs en vigueur, calculés au plus juste, afin de demeurer accessibles à tous, directement auprès du service.

Nous espérons que les aides ainsi proposées répondront à vos attentes, dans le respect de votre autonomie, et qu'elles faciliteront votre quotidien.

Bien cordialement,



**Michel Fourcade**  
Maire de Pierrefitte  
Président du CCAS  
Conseiller général  
de la Seine-Saint-Denis



**Annie Mathey**  
Adjointe au maire déléguée  
aux Affaires sociales,  
à l'Autonomie et au Handicap.

### Pour toute information sur les prestations et les tarifs

Contactez le **Service Prestations Proximité aux Seniors (CCAS)**

Espace Salvador-Allende  
30/36, rue Guéroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine  
1<sup>er</sup> étage, bureau 114.

— T. 01 72 09 32 44

Ouverture du lundi au vendredi

**Horaires**  
de 8 h à 12 h  
et de 13 h30 à 16 h 30.

# NOUVEAU !

LA COLLECTION

**PIERREFITTE SI PRATIQUE**



**Pour vous  
faciliter la ville  
au quotidien**

Documents disponibles à  
l'hôtel de ville  
et dans les lieux  
municipaux.

Direction de la Communication - création - Anabaëlo - Septembre 2011 - 1500 ex

# SENIORS

PRESTATIONS DE PROXIMITÉ  
2011-2012



PIERREFITTE SI PRATIQUE

## LE TRANSPORT COLLECTIF

Cette prestation permet aux personnes âgées et handicapées en fauteuil qui ne peuvent se déplacer seules, d'être accompagnées.

### Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes à partir de 60 ans,
- Les personnes âgées à mobilité réduite et handicapées.

Ce service s'effectue en minibus adapté pour :

- **Les courses alimentaires** : uniquement le jeudi.
- **Les animations** : participation aux divers ateliers du service municipal des retraités.  
uniquement sur rendez-vous

## TRANSPORT INDIVIDUEL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Cette prestation permet aux personnes à mobilité réduite (également en fauteuil roulant) qui ne peuvent se déplacer seules d'être accompagnées.

### Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes âgées à mobilité réduite à partir de 60 ans

### Exemple de courses...

- La poste — la banque — les déplacements aux cimetières — les rendez-vous médicaux — le coiffeur — les administrations — etc...

**Du lundi au vendredi**  
(sur rendez-vous uniquement)

### Comment en bénéficier ?

Ces prestations sont payantes. Des cartes de titres de transport sont disponibles au secrétariat du service des prestations de proximité aux seniors.

## LES PETITS TRAVAUX À DOMICILE

### Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes à partir de 60 ans et les personnes handicapées isolées, sans condition de ressources.

### Quel sont les petits travaux ?

- électricité simple — prise de courant — pose d'une ampoule — réglage de téléviseur
- plomberie simple — débouchage évier
- changement de joint — changement de robinetterie — tonte de pelouse — taille de petites haies, petites plantations — petites réparations de maçonnerie — montage de petits mobiliers
- menuiserie simple — vissage divers — rabotage — désinfection du réfrigérateur
- changement de tuyau de bonbonne de gaz — décrochage de rideaux et tentures — lavage des vitres — nettoyage des portes
- lessivage des murs — retouche de peinture ou lasure (ne nécessitant pas de monter sur un escabeau) — coupe de bois — bricolage extérieur — etc...

**Du lundi au vendredi**  
(sur rendez-vous uniquement)

### Comment en bénéficier ?

Cette prestation est payante. Vous réglez par chèque bancaire dès réception de la facture adressée, en fin de mois, par le service des prestations de proximité aux seniors.

## LES REPAS À DOMICILE

### Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes à partir de 60 ans, et les personnes handicapées sans condition d'âge.

### Les repas

- Les repas sont servis froids et à conserver au réfrigérateur.
- Possibilité de repas prévus pour le week-end et les jours fériés.
- Les repas sont variés, équilibrés et élaborés par une diététicienne.
- Possibilité de commander des repas sans sel et/ou sans porc.
- Les livraisons sont assurées **du lundi au vendredi, de 8h à 13h.**

### Comment en bénéficier ?

Vous devez passer votre commande **8 jours à l'avance** auprès du service des prestations de proximité aux seniors. (tout repas commandé est dû).

